

## Résumé

d'un projet de communication à présenter lors du

### Symposium nord-américain sur l'environnement et le commerce

Commission de coopération environnementale

---

#### **La production de déchets dangereux et la gestion de leur transport transfrontalier entre le Canada, le Mexique et les États-Unis, 1990–2000**

par l'Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement, le Texas Center for Policy Studies et La Neta – Proyecto Emisiones Espacio Virtual (Canada, Mexique, États-Unis)

---

La production et la gestion des déchets dangereux représente depuis des décennies un sujet de préoccupation dans les pays signataires de l'ALÉNA. L'Accord considère ces déchets comme des produits susceptibles de faire l'objet d'un commerce libre entre les Parties, mais dans le respect des règlements nationaux interdisant d'importer certains types de déchets dangereux, là où la santé et la sécurité l'exigent.

Depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, en 1994, on a constaté une augmentation des expéditions transfrontalières de déchets dangereux, tant entre le Canada et les États-Unis qu'entre le Mexique et les États-Unis. Dans certains cas, par exemple l'importation en Ontario de déchets dangereux en provenance des États-Unis, cette croissance a été spectaculaire. De plus, par le biais de coentreprises et d'investissements étrangers directs, certaines entreprises américaines de gestion de déchets dangereux ont accru leur présence au Mexique, et certaines entreprises canadiennes ont intensifié leurs activités aux États-Unis. Enfin, la modification des règles aux termes de l'ALÉNA a mené à la nationalisation d'entreprises du nord du Mexique, préalablement dotées du statut de *maquiladoras*; cette situation a à son tour modifié la réglementation mexicaine touchant ces entreprises, qui sont tenues d'expédier les déchets issus des procédés de production vers le pays d'origine du produit, généralement les États-Unis, depuis 1994. Ce facteur est susceptible de modifier également la configuration du mouvement des déchets dangereux.

La communication appliquera en premier lieu le *Cadre d'analyse final pour l'évaluation des répercussions environnementales de l'ALÉNA* à la problématique des expéditions transfrontalières de déchets dangereux entre pays signataires et au « secteur » de la gestion commerciale des déchets dangereux en Amérique du Nord. La recherche s'intéressera particulièrement à l'industrialisation des régions frontalières américano-mexicaines et canado-américaines pour déterminer les volumes de déchets produits et les modes de gestion de ces déchets, notamment les expéditions transfrontalières et l'investissement dans des installations commerciales hors site de gestion des déchets dangereux.

En deuxième lieu, prenant appui sur des travaux antérieurs de la CCE et des auteurs, nous examinerons l'applicabilité de plusieurs hypothèses du *Cadre d'analyse* à la situation des déchets dangereux en Amérique du Nord. À titre d'exemple, nous déterminerons si la libéralisation des échanges et des investissements mène à une concentration de l'activité économique dans les régions où les pressions écologiques sont déjà lourdes; si les entreprises des secteurs de la fabrication ou de la gestion de déchets dangereux déménagent leurs installations vers des régions où les normes (ou leur application) sont moins rigoureuses; enfin, si des nouveaux investissements dans le secteur manufacturier contribuent à une meilleure gestion des déchets dangereux, par le biais de la modernisation des immobilisations et des techniques, par exemple la mise en œuvre de projets de prévention de la pollution.

Enfin nous déterminerons dans quelle mesure les pays signataires de l'Accord ont mis en place, par le biais de la CCE ou de leur gouvernement national, des mécanismes de surveillance et de contrôle de la production, du mouvement transfrontalier et de l'élimination des déchets dangereux en Amérique du Nord.